Appel à projets

3ème édition

Mois du livre en Bretagne

16 février - 15 mars 2026

Organisé depuis 2022, le Mois du livre en Bretagne est un rendez-vous régional autour du livre et de la lecture, dont la troisième édition se déroulera du 16 février au 15 mars 2026.

Orchestrée par l'établissement public Livre et lecture en Bretagne, cette manifestation invite les professionnels et professionnelles du livre à se rassembler et coopérer pour construire une programmation commune avec et vers les habitants et habitantes des territoires.

Toute structure travaillant autour du livre en Bretagne peut participer, soit **en candidatant à l'appel à projets** pour obtenir un soutien financier, soit **en labellisant son évènement** pour l'intégrer à la programmation.

Cette troisième édition visera à fédérer, resserrer et tisser les liens avec le territoire, et à encourager les partenariats locaux et interprofessionnels.

MOIS DU LIVRE EN BRETAGNE
MIZVEZH AL LEVRIOÙ E BREIZH
MAEZ DU LIVR EN BERTÈGN

16 février - 15 mars 2026

Evènement régional permettant de créer des relations au sein de la filière du livre et de la lecture et avec les habitants et habitantes des territoires, **le Mois du livre en Bretagne** est organisé depuis 2022, tous les deux ans, sur la base du souhait exprimé par les professionnels et professionnelles.

Le Mois du livre en Bretagne vise à :

- Créer avec une dimension festive une manifestation régionale originale dédiée au livre, et à la création littéraire,
- Favoriser la dimension locale et le lien avec le territoire et celles et ceux qui y vivent,
- Permettre au grand public d'avoir une meilleure connaissance de la chaîne du livre et des différents métiers,
- Renforcer les logiques interprofessionnelles.

Comment participer ?

↳ Projets labellisés

Tout projet non subventionné mais répondant aux objectifs de cette manifestation régionale pourra être labellisé « Mois du livre en Bretagne », utiliser les supports de communication et apparaître dans la programmation en ligne (www.moisdulivrebretagne.bzh). Un formulaire en ligne est proposé, après identification, pour référencer son évènement sur le site du Mois du livre en Bretagne. Il sera accessible à partir d'octobre 2025.

Sans faire l'objet d'une aide financière directe, d'autres formats ont été imaginés par les professionnels et peuvent inspirer les porteurs de projets :

- **L'invitation de maisons d'édition** implantée en Bretagne, permettant à une librairie ou une bibliothèque d'accueillir un éditeur, avec une mise en avant de ses livres, une présentation par l'éditeur ou l'éditrice de son travail, etc... Si la structure d'accueil souhaite, en complément, inviter un auteur ou une autrice, cette proposition peut faire l'objet d'une demande d'aide financière.
- **Une plongée dans les coulisses du métier**, à l'intention du public qui pourrait visiter une imprimerie, une réserve de bibliothèque entre autres, entendre un professionnel présenter son métier...

Par ailleurs, Livre et lecture en Bretagne proposera une forme de **"vis ma vie"**, par lequel un ou une libraire invite par exemple un ou une bibliothécaire ou un éditeur/ une éditrice à découvrir son quotidien.

Si vous êtes volontaire, n'hésitez pas à vous faire connaître.

↳ Projets subventionnés

Les demandes de subvention pour organiser un évènement dans le cadre du Mois du livre en Bretagne seront **à effectuer par les structures qui accueillent les auteurs, autrices, éditeurs, éditrices**... telles que des librairies indépendantes, des bibliothèques territoriales, universitaires et des centres de documentation, associations oeuvrant en faveur de la médiation du livre et de la lecture...

Ces structures peuvent également proposer des projets **organisés en partenariat avec d'autres organismes** des champs culturels, sociaux ou économiques.
Dans le cadre d'un partenariat entre plusieurs structures, seule l'une d'entre elles devra "porter administrativement" la demande pour le collectif (c'est elle qui devra porter l'ensemble des frais inhérents au projet et qui percevra la subvention), et compléter l'appel à projets.

Sont donc éligibles :
- **Des personnes morales** (associations, librairies indépendantes, collectivités...) participant à l'écosystème régional du livre
- **Dont le siège social est implanté en Bretagne administrative** au moment du dépôt du projet et du déroulé de l'évènement lors du Mois du livre en Bretagne (entre le 16 février et le 15 mars 2026)

Les critères de sélection

Le comité de sélection sera constitué de représentants de Livre et lecture en Bretagne, du ministère de la Culture – Drac Bretagne, et du Conseil régional de Bretagne. Dans la mesure de ses moyens, il veillera à une répartition équilibrée des projets entre les départements bretons, et entre les acteurs et actrices invités.
À partir des retours de la précédente édition, le choix a été fait de ne pas privilégier de thématique en particulier, et de se concentrer sur les projets en accord avec les critères ci-dessous :

1) L'attention à la création littéraire : seront aidés en priorité les projets qui incitent à une meilleure connaissance de la création littéraire en Bretagne dans toute sa diversité, et qui s'appuient sur la présence des auteurs et des autrices.

2) La coopération interprofessionnelle et les liens avec le territoire : cet appel à projets encourage les partenariats au sein de l'écosystème du livre sur un territoire.
Seront ainsi favorisés des projets intégrant plusieurs partenaires, individus ou structures appartenant à l'écosystème du livre local (bibliothèque - librairie – maison d'édition - auteur/autrice - salon ou festival du livre – établissement scolaire - association participant à la vie littéraire...).
Le partenariat avec les librairies indépendantes de proximité est notamment encouragé.

3) La participation des habitants et habitantes dans l'élaboration du projet et dans sa mise en oeuvre, dans l'esprit des droits culturels.
Une attention spécifique sera portée aux projets qui cherchent l'inclusion de tous les publics, y compris ceux les plus éloignés a priori du livre et de la lecture. Notamment, la démarche "Facile à lire" pourra être une des portes d'entrée.

Une attention particulière sera portée aux structures disposant de moyens humains et financiers modestes.

La ou les subventions versée(s) par Livre et lecture en Bretagne ne pourra, ne pourront, excéder 70 % du budget global du projet. **Au minimum 30 % des dépenses liées au projet doivent être prises en charge sur des fonds propres.** Le temps de travail du personnel peut être valorisé dans ce budget.

Concernant les bibliothèques, les projets portés collectivement à l'échelle d'un réseau ou d'un groupement de bibliothèques seront privilégiés.
Dans la mesure du possible, il est demandé aux réseaux un "portage administratif" unique, via l'intercommunalité en formulant la demande d'aide financière pour le compte du réseau s'il en a la compétence.
Attention, dans le cas du portage administratif par l'intercommunalité pour le réseau, l'ensemble des frais afférents au projet déposé sera financé par celle-ci, et c'est elle qui percevra la subvention. Dans le cas contraire, chaque collectivité doit déposer une demande d'aide mais préciser que le projet est réalisé en réseau.

Les actions éligibles à une subvention

Pour faciliter la participation de toutes les structures, Livre et lecture en Bretagne a identifié des **formats d'actions** qui peuvent être soumises à cet appel à projets.
Le principe du Mois du livre est également de miser sur la créativité des acteurs du livre et de la vie littéraire. Cette liste de formats peut donc être élargie mais constitue une base d'inspiration.

Les actions suivantes pourront plus spécifiquement faire l'objet d'une demande de subvention.
Ces aides peuvent être cumulées à titre exceptionnel, en fonction du projet soumis (dans ce cas, un seul dossier suffit, mais les différents types de subventions demandées devront apparaître de manière distincte sur le budget).

• **L'accueil d'un auteur ou d'une autrice** vivant et travaillant en Bretagne, ou publié(e) par une maison d'édition de Bretagne, pour un atelier ou dialogue à partir de son écriture...
La rémunération des auteurs et des autrices devra se référer aux recommandations tarifaires définies chaque année par la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse.
Montant de l'aide : 300 euros

• **L'accueil d'une forme de représentation liée à un texte littéraire**
Cette action doit être proposée par une personne ou structure implantée en Bretagne. Il peut s'agir d'un spectacle, un concert, une performance, une conférence, une exposition...
Pour repérer les personnes ou structures susceptibles d'intervenir, vous pouvez consulter leurs propositions sur le site du Mois du livre en Bretagne
Montant de l'aide : 400 euros

• **Un cycle d'au moins trois séances de rencontres de type "ateliers d'écriture"** avec un auteur ou une autrice vivant et travaillant en Bretagne, pour favoriser la participation des habitants et habitantes d'un territoire, le partage des histoires, des imaginaires et des expressions de chacun et chacune.
Pour repérer les auteurs et autrices susceptibles d'intervenir, vous pouvez consulter l'annuaire de Livre et lecture en Bretagne.
Montant de l'aide : 1 000 euros

Pour candidater :

Les candidats à une aide rédigent une proposition d'actions précisant notamment les auteurs ou autrices, éditrices ou éditeurs proposés pour les rencontres avec le public. Un formulaire en ligne leur est proposé, après identification, sur le site du Mois du livre en Bretagne. Il sera accessible jusqu'au 26 septembre 2025.

La signature du responsable légal de la structure (privée ou publique) sera à apposer uniquement si la structure candidate est retenue pour une subvention. Dans ce cas, une convention est établie entre Livre et lecture en Bretagne et la structure bénéficiaire pour encadrer le versement de la subvention, et ce document sera à signer par le responsable légal.

Cet accès privé leur permettra ensuite de renseigner les détails de leur évènement le cas échéant, et de déposer le bilan qualitatif et financier qui permettra de verser le solde de la subvention.

Vers le Mois du livre en Bretagne... des webinaires pour aider à constituer son dossier

Un programme de courts webinaires est prévu par Livre et lecture en Bretagne, pour accompagner les porteurs de projets à construire leur candidature :
- **Jeudi 11 septembre** (11h30 – 12h30) - **Construire et présenter un budget à l'équilibre** : dépenses / recettes, fonds propres, droits d'auteurs...
- **Mardi 16 septembre** (11h30 – 12h30) - **Rémunérer un auteur** : que calculer selon le statut de l'auteur ? Siret, pas de Siret ? Précompte ou dispense de précompte ? Comment créer un compte diffuseur auprès de l'Urssaf du Limousin ?

Inscriptions par mail auprès de Maïlys Affilé - mailys.affile@livrelecturebretagne.fr.

Calendrier

- **Début Juin 2025** : diffusion de l'appel à projets
- **Septembre 2025** - Vers le Mois du livre en Bretagne...Des webinaires pour aider à constituer son dossier :
  - Jeudi 11 septembre (11h30 – 12h30) - Construire et présenter un budget à l'équilibre : dépenses / recettes, fonds propres, droits d'auteurs...
  - Jeudi 18 septembre (11h30 – 12h30) - Rémunérer un auteur : que calculer selon le statut de l'auteur ? Siret, pas de Siret ? Précompte ou dispense de précompte ? Comment créer un compte diffuseur auprès de l'Urssaf du Limousin ?
- **26 septembre 2025** : date limite de dépôt de demande d'aide
- **Début octobre 2025** : Jury de sélection, ouverture du référencement des évènements labellisés
- **Mi-octobre 2025** : réponse aux candidats à une subvention
- **Novembre - décembre 2025** : diffusion du kit de communication et saisie des évènements sur la plate-forme Mois du livre en Bretagne
- **Janvier 2026** :
  - lancement de la communication autour du Mois du livre en Bretagne auprès du grand public
  - versement de 30 % du montant global de l'aide accordée
- **16 février au 15 mars 2026** : 3ème édition du Mois du livre en Bretagne
- **A compter de fin mars 2026** : versement du solde au vu du bilan complété (qualitatif et quantitatif) au plus tard le 15 mai 2026.

Ressources et informations

Livre et lecture en Bretagne apportera toutes ressources et informations nécessaires aux porteurs de projets qui lui en feront la demande.

Contacts

Pour la coordination
Maïlys AFFILE, chargée de communication
mailys.affile@livrelecturebretagne.fr / 07 86 97 47 71
Pour l'administration
Annie CHEVALIER, Assistante administrative et de gestion
annie.chevalier@livrelecturebretagne.fr / 07 55 64 59 38

Livre et lecture en Bretagne